

## PETIT GUIDE DU PARENT DÉLÉGUÉ DE CLASSE LYCÉE 2020-2021

Ce guide s'adresse aux délégués parents aux conseils de classe ; il a pour but de préciser leur rôle et leurs missions afin de **représenter au mieux tous les parents des élèves de la classe**.

Le conseil de classe examine toute question concernant la vie de classe (organisation, apprentissages, comportement des élèves, ambiance de travail...). Vous pouvez aussi aborder des questions concernant le fonctionnement de l'établissement (restauration, infirmerie, sécurité...), toutefois il est mieux qu'elles soient également adressées en parallèle à votre Bureau APEM, pour être présentées et débattues en CA dont elles relèvent.

Vous trouverez les coordonnées de vos éventuels co-délégués sur le tableau des parents délégués de classe qui a dû vous être envoyé. En tant que délégués d'une même classe, vous préparez et rendez compte des conseils de classe **en équipe**, et de manière générale agissez autant que possible en équipe, y compris avec les parents de l'autre association/fédération.

Cette année, le lycée ne souhaite plus que les parents délégués aient accès à la liste intégrale des emails des parents de leur classe, ni n'envoient des mails à l'ensemble des parents de leur classe depuis leur adresse email.

**Courant décembre, l'APEM va donc envoyer un mail aux parents de votre classe (dont vous serez en copie) :**

- a. pour leur donner la liste de leurs parents délégués de la classe, avec leurs coordonnées ;
- b. et **pour les inciter à vous contacter directement** dès maintenant : en effet, à partir du moment où un parent rentre en contact direct avec vous, vous pourrez alors lui répondre et communiquer avec lui depuis votre adresse email.

Le conseil de classe du 1er semestre aura lieu vers la 2e quinzaine de janvier, celui du 2e semestre la 1<sup>e</sup> quinzaine de juin.

Délégués titulaires comme suppléants peuvent assister aux 2 conseils de classe, néanmoins seuls 2 délégués sur 4 peuvent prendre la parole au cours d'un même conseil (qui sur les 4 -> à décider à l'avance entre vous, si possible en alternant d'un conseil à l'autre).

## Pour les conseils de classe, il y a trois choses à faire :

1. **Préparation** : A réception des dates de conseil de classe, les délégués APEM d'une même classe consultent les parents qui sont entrés en contact avec eux précédemment, pour avoir leurs retours (cf. modèle de questionnaire à leur envoyer ; merci de mettre les adresses email en copie cachée si vous l'envoyez à plusieurs parents en même temps) ; l'APEM de son côté, ayant l'ensemble des emails, enverra également le questionnaire.  
➔ Il faut ensuite, avec tous vos co-délégués, faire une synthèse des retours obtenus (en direct + transmis par l'APEM + éventuellement par vos co-délégués FCPE).
2. **Lors du conseil** :
  - a. prendre la parole (pour transmettre la synthèse des retours des parents) lors du "tour de table" en début de conseil ;
  - b. puis éventuellement ensuite si cela semble pertinent sur certains cas individuels, lors de l'examen des cas individuels.
3. **Après le conseil** :
  - a. rédiger dès que possible un compte rendu du conseil (sans mentionner ce qui s'est dit sur chaque cas individuel), cf. modèle joint ;
  - b. et l'envoyer pour validation au lycée :
    - i. lycée : [odile.kaiser@ac-aix-marseille.fr](mailto:odile.kaiser@ac-aix-marseille.fr)
    - ii. ET à l'association ou aux associations d'appartenance des délégués de votre classe (APEM [apem.ma@hotmail.fr](mailto:apem.ma@hotmail.fr) et/ou FCPE [fcpemarseilleveyre@gmail.com](mailto:fcpemarseilleveyre@gmail.com)) ;
    - iii. ce avant de l'envoyer aux parents de votre classe (dont vous avez les mails) **7 jours plus tard** (si pas de retour de l'établissement après 7 jours, considérez que c'est validé).

**Ayez toujours à l'esprit que vous êtes tenus au secret en ce qui concerne les observations personnelles faites sur chaque élève, et que vous devez rendre compte de la manière la plus objective possible de ce qui s'est réellement dit pendant le conseil et de qui l'a dit.**

## Quelques principes à garder en tête pour les interventions lors des conseils :

- ✓ pas de prise de parole de votre part pendant l'examen du cas de votre propre enfant (sauf si une question directe vous est posée).
- ✓ intervenir préférentiellement en faveur / défense des élèves (plutôt qu'en leur défaveur) ;
- ✓ éviter de mettre en cause "négativement" et nominativement un enseignant ou un élève devant le conseil (-> si question "délicate" avec un enseignant l'aborder plutôt avec lui en-dehors du conseil, au besoin avec le concours du prof principal ou avec le nôtre) ;
- ✓ ne pas forcément répercuter 100% des remarques ou questions des parents, utiliser son bon sens... et, surtout, toujours rester courtois, calme, factuel, et pondéré ... !
- ✓ en cas de difficulté/interrogation significative, n'hésitez pas à vous tourner vers votre association !